

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le douze du mois d'avril,

A la salle d'honneur de Damprichard, à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Régis LIGIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Fabien CARTIER, Alexandre PANTEL, Paul MOUREAUX, Gérard GENTIT, Charles MOREL, Olivier CLEMENCE, Bernadette DELAVELLE, Michelle CHENET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BRUILLOT, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMANN, Ludovic LAMBERT, Jean-Pierre LAJEANNE, Julien NAEGELEN, Claude SCHNEIDER, Alexandre MONNET, Lucien RONDOT, Magalie LAMBERT-PRETOT, Jean-Jacques VENDITTI, Georges CHATELAIN, Régis LIGIER, Florie BARTHOULOT, Constant CUCHE, Véronique SALVI, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Jean-Michel FEUVRIER, Serge LOUIS, Serge ORNY, Pascal GODIN, Gérard TIROLE, Henri TIROLE, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Serge CAGNON, Noël SAUNIER, Olivier BILLEY, Julien DEGOIS, Gérard MAUVAIS, Samuel HOUSER, Jean-Paul CLEMENT, Jean RAMEL, Hubert BRIQUEZ, Philippe VURPILLAT.

Procuration :

Patrick BERTIN donne procuration à Magalie LAMBERT-PRETOT

Jérémy CHOPARD donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER

Patricia KITABI donne procuration à Florie BARTHOULOT

Excusés : Roland MARTIN, Maxime COURTET, Muriel PLESSIX, Chantal VERNIER

Absents : Séverine ARNAUD, Jérôme BOILLON

Secrétaire de séance : François JACQUOT

Arrivée de Monsieur Jean RAMEL et Monsieur Alexandre PANTEL au point 3

Arrivée de Madame Karine TIROLE au point 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 20 h 00.

Après avoir ouvert la séance selon la réglementation en vigueur, le Président demande aux membres du conseil communautaire de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance Monsieur François JACQUOT.

Approbation du compte-rendu de séance du conseil communautaire du 22 mars 2018

Les membres du Conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

communautaire du 22 mars dernier.

1/ Décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions qu'il a exercées par délégation.

Décision n°14-2018 : Service Eau et Assainissement – Acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo

Monsieur le Président informe de la décision d'acquérir un véhicule Citroën Berlingo pour un montant de 5 666.67 € HT soit 6 800 € TTC auprès de la société ALD AUTOMOTIVE.

Décision n°15-2018 : Mise à disposition de personnel

Monsieur le Président informe de la décision de signer avec le SMIX une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif à raison de 4 heures hebdomadaire auprès de la CCPM pour une durée de 1 mois renouvelable dans la limite de 6 mois.

Décision n°16-2018 : Autorisation d'agir en justice face à la requête déposée par la SARL AX'EAU au Tribunal Administratif

Monsieur le Président informe de la décision de défendre les intérêts de la CCPM dans la procédure initiée à son encontre par la SARL AX'EAU par sa requête déposée au Tribunal Administratif de Besançon contre le syndicat Intercommunal d'Assainissement du Plateau (SIAP) et d'intenter toutes les actions nécessaires à la défense de la collectivité.

2/ Approbation des comptes administratifs 2017

Budget annexe ORDURES MENAGERES

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2017 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	2 091 841,42 €	2 364 345,87 €
	Investissement	132 869,02 €	241 443,39 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement art 002		613 876,45 €
	Investissement art 001		195 271,02 €
Total (réalisations + reports)		2 224 710,44 €	3 414 936,73 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Investissement	192 096,96 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 091 841,42 €	2 978 222,32 €
	Investissement	324 965,98 €	436 714,41 €
	TOTAL CUMULE	2 416 807,40 €	3 414 936,73 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2017 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	469 117,53 €	469 117,53 €
	Investissement	278 039,62 €	265 829,06 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		205 358,49 €
Total (réalisations + reports)		747 157,15 €	940 305,08 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Investissement	6 248,27 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	469 117,53 €	469 117,53 €
	Investissement	284 287,89 €	471 187,55 €
	TOTAL CUMULE	753 405,42 €	940 305,08 €

Budget annexe SPANC

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2017 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	87 969,71 €	84 744,00 €
	Investissement		
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement art 002		1 095.80 €
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		87 969,71 €	85 839,80 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	87 969,71 €	85 839,80 €
	Investissement		
	TOTAL CUMULE	87 969,71 €	85 839,80 €

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2017 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	2 299,06 €	2 299,06 €
	Investissement	2 299,06 €	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		4 598,12 €	2 299,06 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 299,06 €	2 299,06 €
	Investissement	2 299,06 €	
	TOTAL CUMULE	4 598,12 €	2 299,06 €

Budget annexe ZA DAMPRICHARD LE FINAGE**Budget annexe ZA FRAMBOUHANS LES LOUVIERES****Budget annexe ZA MAICHE LES GENEVRIERS****Budget annexe ZA LES ECORCES**

Les résultats d'exécution pour l'exercice 2017 de ces 4 budgets sont néants.

Budget général

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2017 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	5 714 660,82 €	6 215 350,54 €
	Investissement	168 750,06 €	204 662,10 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement art 002		327 427,18 €
	Investissement art 001		196 985,77 €
Total (réalisations + reports)		5 883 410,88 €	6 944 425,59€
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Investissement	54 396,47 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	5 714 660,82 €	6 542 777,72 €
	Investissement	223 146,53 €	401 647,87 €
	TOTAL CUMULE	5 937 807,35 €	6 944 425,59 €

Les membres du Conseil communautaire, après vérification de la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif, adoptent à l'unanimité (57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) les comptes administratifs 2017 du budget général et des budgets annexes COMBE SAINT PIERRE, ORDURES MENAGERES, SPANC et ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT présentés par Franck VILLEMMAIN, Vice-Président de la Communauté de communes et votés par l'assemblée après que le Président ait quitté la salle.

20h21 – Arrivée de Monsieur Jean RAMEL

20h25 – Arrivée de Monsieur Alexandre PANTEL

3/ Approbation des comptes de gestion

Après examen des titres recouverts et des mandats émis et contrôle des Comptes de Gestion du budget général et des budgets annexes COMBE SAINT PIERRE, ORDURES MENAGERES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

SPANC, ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT, ZA DAMPRICHARD LE FINANGE, ZA FRAMBOUHANS LA LOUVIERE, ZA MAICHE LES GENEVRIERS, ZA LES ECORCES dressés par Monsieur le Comptable du Trésor et Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, pour l'exercice 2017,

Les membres du Conseil Communautaire déclarent que les Comptes de Gestion 2017 du budget général et des budgets annexes COMBE SAINT PIERRE, ORDURES MENAGERES, SPANC, ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT, ZA DAMPRICHARD LE FINANGE, ZA FRAMBOUHANS LA LOUVIERE, ZA MAICHE LES GENEVRIERS, ZA LES ECORCES visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

20H34 – Arrivée de Madame Karine TIROLE

4/ Affectation des résultats de l'exercice 2017

Sur proposition du Président, après délibération et étant donné les résultats suivants de la comptabilité de l'exercice 2017 de la Communauté de communes du Pays de Maïche.

Budget annexe ORDURES MENAGERES

Les résultats à la fin de l'exercice 2017 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la fin de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Besoin de financement 2017
Investissement	195 271,02 €	108 574,37 €	303 845,39 €	- 192 096,96 €	
Fonctionnement	613 876,45 €	272 504,45 €	886 380,90 €		

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE

Les résultats à la fin de l'exercice 2017 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la fin de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Besoin de financement 2017
Investissement	205 358,49 €	- 12 210,56 €	193 147,93 €	- 6 248,27 €	
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €		

Budget annexe SPANC

Les résultats à la fin de l'exercice 2017 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la fin de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Besoin de financement 2017
Investissement					
Fonctionnement	1 095,80 €	- 3 225,71 €	- 2 129,91 €		

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT

Les résultats à la fin de l'exercice 2017 sont les suivants :

	Résultat compte	Résultat de	Résultat à la fin de	Restes à réaliser au	Besoin de financement
--	-----------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

	administratif 2016	l'exercice 2017	l'exercice 2017	31/12/2017	2017
Investissement		- 2 299,06 €	- 2 299,06 €		
Fonctionnement					

Budget général

Les résultats à la fin de l'exercice 2017 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la fin de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Besoin de financement 2017
Investissement	196 985,77 €	35 912,04 €	232 897,81 €	- 54 396,47 €	
Fonctionnement	327 427,18 €	500 689,72 €	828 116,90 €		

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats de la manière suivante :**Budget annexe ORDURES MENAGERES :**

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	303 845.39 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	886 380.90 €

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	193 147.93 €

Budget annexe SPANC :

Section	Compte	Montant
Fonctionnement Dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 129.91 €

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT :

Section	Compte	Montant
Investissement Dépenses	001 Résultat de fonctionnement reporté	2 299.06 €

Budget général :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	232 897.81 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	828 116.90 €

5/ Vote des taux**Le conseil communautaire, vote à l'unanimité (51 voix pour, 6 contre et 3 abstentions) les taux d'imposition pour l'année 2018, comme suit :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

- TAXE D'HABITATION 5.70 %
- TAXE FONCIERE (bâti) 3,92 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) 7,50 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 24.19 %

6/ Reversement de l'excédent du service Ordures Ménagères à la collectivité de rattachement

Le Président rappelle au conseil communautaire la proposition faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), à savoir le reversement de l'excédent de fonctionnement 2017 du service Ordures Ménagères à la collectivité de rattachement.

En effet, il rappelle que ce reversement est possible sous réserve de remplir les trois conditions suivantes :

- Une fixation non excessive du tarif REOM pour dégager un excédent afin de financer le budget général
- Une couverture du besoin de financement de l'investissement des OM
- Un financement assuré des dépenses d'investissement ou d'exploitation à court terme au service OM

L'origine de l'excédent se trouve dans le compte administratif 2012 lors du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), dégageant alors un excédent d'exploitation de 1 012 776€, issu pour partie du versement de 685 073€ de subvention du budget général.

La section d'exploitation a été constamment équilibrée sur les exercices suivants par la REOM, sans reprise de l'excédent cumulé.

La couverture du besoin de financement des investissements prévus au service OM est assurée, ainsi que le financement des dépenses d'investissement et d'exploitation à court terme.

Aussi, le Président propose que l'excédent d'exploitation de 886 380.90 € fasse l'objet d'un reversement au budget général à hauteur de la subvention versée en 2012, soit 685 000€, les prévisions du budget annexe OM ayant été revu en conséquence.

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du CGCT,

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT indiquant les réserves cumulables au reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Acte l'intégration dans le budget général d'une partie du résultat de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères soit un montant de 685 000 €

- Décide l'imputation de ces crédits aux budgets primitifs 2018 de la manière suivante :

- Budget général - Recette Article 7562 « Régies dotées de personnalité morale » 685 000€
- Budget Ordures Ménagères – Dépense Article 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité » 685 000 €.

7/ Provision pour risques et charges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2 29° et R

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 et M 49,

Compte tenu du nombre de créances non encaissées, à ce jour, le Président propose de provisionner chaque année un montant permettant d'honorer les admissions en non-valeur ou les créances éteintes susceptibles d'être présentées par le Trésorier.

Au budget Ordures ménagères :

- un montant de 55 000€ sera provisionné en 2018, au titre des années antérieures
- une reprise de 15 000€ est prévue pour les présentations 2018 par le comptable.
- à compter de 2019, 1% du rôle des ordures ménagères sera provisionné, afin de pallier aux risques futurs.

Ces provisions seront des opérations réelles, semi-budgétaires en section de fonctionnement exclusivement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à provisionner sur le Budget Ordures ménagères :

- un montant de 55 000€ en 2018, au titre des années antérieures
- une reprise de 15 000€ est prévue pour les présentations 2018 par le comptable.
- à compter de 2019, 1% du rôle des ordures ménagères sera provisionné, afin de pallier aux risques futurs.

M. Mattera précise que le taux de recouvrement de toutes les communes est de 99.63% et 98.84% pour les OM

8/ Approbation des budgets primitifs 2018

Monsieur Franck VILLEMAIN, 3^{ème} Vice-Président, présente les Budgets Primitifs 2017.

Budget annexe Ordures Ménagères

Exploitation -

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	572 680.00	505 570.43	398 150.00
012	542 400.00	526 487.66	585 000.00
65	734 340.00	636 267.57	858 000.00
67	258 521.00	247 759.69	700 000.00
68	-	-	55 000.00
022	23 335.45	-	6 914.33
023	500 000.00	-	207 491.57
042	198 735.00	175 756.07	215 220.00
043	-	-	-
TOTAL	2 830 011.45	2 091 841.42	3 025 775.90

Dépenses

Exploitation -

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
70	1 955 141.00	2 037 827.65	1 910 000.00
74	185 600.00	255 009.50	190 000.00
75	1 500.00	1 500.00	1 500.00
77	54 000.00	54 711.11	-
78	-	-	15 000.00
042	19 894.00	15 297.61	22 895.00
EXCEDENT	613 876.45	613 876.45	886 380.90
TOTAL	2 830 011.45	2 978 222.32	3 025 775.90

Recettes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'investissement – Dépenses

CHAP	BP+ DM 2017	CA 2017	BP 2018
21	-	-	-
23	-	-	-
*	961 555.04	117 571.41	881 596.96
020	44 168.98	-	
040	19 894.00	15 297.61	22 895.00
041	-	-	-
TOTAL	1 025 618.02	132 869.02	904 491.96

** opérations d'équipements*

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP 2017	CA 2017	BP 2018
13	65 687.00	65 687.32	-
10	65 925.00	-	177 935.00
021	500 000.00	-	207 491.57
040	198 735.00	175 756.07	215 220.00
EXCEDENT	195 271.02	195 271.02	303 845.39
TOTAL	1 025 618.02	436 714.41	904 491.96

Les programmes d'investissement sont les suivants :

DEPENSES	BP+ DM 2017	CRBP 2018	BP 2018	2018
11-REDEVANCE INCITATIVE	96 608.00 €		10 000.00 €	
12 REHABILITATION DECHETERIE	6 152.00 €		22 500.00 €	
13-MATERIEL ET OUTILLAGE	20 000.00 €		10 000.00 €	
14-VEHICULE COLLECTE ENCOMBRANTS	0.00 €		45 000.00 €	
16-TRACTOPELLE	70 000.00 €		90 000.00 €	
19-RESSOURCERIE			220 000.00 €	
20-STOCKAGE INERTES REHABILITATION	200 000.00 €		90 000.00 €	
21-DECHETERIE MOBILE	350 000.00 €			
22-BENNE A ORDURES MENAGERES	205 795.04 €	192 096.96 €	12 000.00 €	
23-ACQUISITION VEHICULE	13 000.00 €			
24-BENNE A ORDURES MENAGERES	0.00 €		170 000.00 €	
25-AMENAGEMENT POINT DE COLLECTE			20 000.00 €	
TOTAL	961 555.04 €	192 096.96 €	689 500.00 €	881 596.96 €
RECETTES				

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe Combe Saint Pierre

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	349 020.54	278 965.65	301 484.00
012	26 945.00	25 726.54	30 288.00
65	10 200.00	10 030.05	2 000.00
67	379.46	379.46	850.00
022	-	-	7 823.00
042	154 016.00	154 015.83	157 050.00
TOTAL	540 561.00	469 117.53	499 495.00

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018
70	2 000.00	1 433.33	300.00
74	328 200.00	251 990.29	310 000.00
75	154 865.00	160 199.01	130 000.00
042	55 496.00	55 494.90	59 195.00
EXCEDENT	-	-	-
TOTAL	540 561.00	469 117.53	499 495.00

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
23	-	-	-
*	262 539.14	222 044.72	209 768.27
16	500.00	500.00	840.00
020	5 000.00	-	15 394.66
040	55 496.00	55 494.90	59 195.00
041	-	-	-
TOTAL	323 535.14	278 039.62	285 197.93

* opérations d'équipements

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
13	113 506.60	110 979.90	-
16	-	833.33	-
040	154 016.00	154 015.83	157 050.00
EXCEDENT	205 358.49	205 358.49	193 147.93
TOTAL	472 881.09	471 187.55	350 197.93

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Les programmes d'investissement sont les suivants :

TABLEAU INVESTISSEMENTS				
DEPENSES	BP+ DM 2017	CRBP 2018	BP 2018	2018
13-BATIMENTS	3 000.00 €		3 000.00 €	
14-MATERIEL DE LOCATION	7 000.00 €		7 000.00 €	
17-TELESKIS	2 700.00 €	2 680.42 €	500.00 €	
18-AMENAGEMENTS PATINOIRE	198 592.29 €	1 450.00 €	1 000.00 €	
20-VIA FERRATA	13 000.00 €		1 750.00 €	
23-GESTION DU SITE	29 446.85 €	1 388.45 €	35 270.00 €	
24-PARC AVENTURE	8 800.00 €	729.40 €	155 000.00 €	
TOTAL	262 539.14 €	6 248.27 €	203 520.00 €	209 768.27 €
RECETTES				
AUCUNE SUBVENTION				

Budget annexe SPANC

Section d'exploitation – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	61 600.00	30 039.71	60 020.09
012	6 930.00	6 930.00	4 700.00
65	120 000.00	51 000.00	59 100.00
DEFICIT	-	-	2 129.91
TOTAL	188 530.00	87 969.71	125 950.00

Section d'exploitation – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
70	61 934.20	33 494.00	61 500.00
74	125 500.00	51 250.00	64 450.00
EXCEDENT	1 095.80	1 095.80	-
TOTAL	188 530.00	85 839.80	125 950.00

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	7 000.00	2 299.06	104 300.00
042	7 000.00		170 000.00
TOTAL	14 000.00	2 299.06	274 300.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018
70	7 000.00		170 000.00
042	7 000.00	2 299.06	104 300.00
EXCEDENT	-	-	-
TOTAL	14 000.00	2 299.06	274 300.00

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
010	-	-	104 300.00
040	7 000.00	2 299.06	
DEFICIT	-	-	2 299.06
TOTAL	7 000.00	2 299.06	106 599.06

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
040	7 000.00		170 000.00
EXCEDENT			
TOTAL	7 000.00	-	170 000.00

Budget annexe ZA MAICHE LES GENEVRIERS**Section de fonctionnement – Dépenses**

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	170 000.00		209 000.00
042	160 000.00		135 000.00
023	-	-	74 000.00
TOTAL	330 000.00	-	418 000.00

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018
70	160 000.00		135 000.00
042	170 000.00		209 000.00
74	-	-	74 000.00
EXCEDENT	-	-	-
TOTAL	330 000.00	-	418 000.00

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
040	170 000.00		209 000.00
DEFICIT	-	-	
TOTAL	170 000.00	-	209 000.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
16	10 000.00		-
021			74 000.00
040	160 000.00		135 000.00
EXCEDENT			
TOTAL	170 000.00	-	209 000.00

Budget annexe ZA FRAMBOUHANS LES LOUVIERES**Section de fonctionnement – Dépenses**

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	5 000.00		94 000.00
042	5 000.00		20 000.00
023	-	-	74 000.00
TOTAL	10 000.00	-	188 000.00

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018
70			20 000.00
042	10 000.00		94 000.00
74	-	-	74 000.00
EXCEDENT	-	-	-
TOTAL	10 000.00	-	188 000.00

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
040	10 000.00		94 000.00
DEFICIT	-	-	
TOTAL	10 000.00	-	94 000.00

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
16	5 000.00		-
021			74 000.00
040	5 000.00		20 000.00
EXCEDENT			
TOTAL	10 000.00	-	94 000.00

Budget annexe ZA DAMPRICHARD LE FINAGE : Néant**Budget annexe ZA LES ECORCES : Néant**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe Assainissement

Exploitation - Dépenses		Exploitation - Recettes	
CHAP	BP 2018	CHAP	BP 2018
011	1 033 886.00	70	2 061 300.00
012	308 719.00	73	-
65	4 000.00	74	59 000.00
656	-	75	88 000.00
66	164 000.00	042	658 000.00
67	2 000.00	EXCEDENT	291 442.92
023	640 137.92	TOTAL	3 157 742.92
042	1 005 000.00		
TOTAL	3 157 742.92		

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	CRBP 2018	BP 2018	2018
16		584 000.00	584 000.00
23	-	-	-
*	1 060 987.41	357 000.00	1 417 987.41
020			
040		658 000.00	658 000.00
041	-	3 257.00	3 257.00
TOTAL	1 060 987.41	1 602 257.00	2 663 244.41

Section d'investissement – Recettes

CHAP	CRBP 2018	BP 2018	2018
13	448 320.00	12 000.00	460 320.00
16		438 999.42	438 999.42
021		640 137.92	640 137.92
040		1 005 000.00	1 005 000.00
EXCEDENT		115 530.07	115 530.07
TOTAL	448 320.00	2 211 667.41	2 659 987.41

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Les programmes d'investissement sont les suivants :

TABLEAU INVESTISSEMENTS			
DEPENSES	CRBP 2018	BP 2018	2018
11-MATERIEL VEHICULES SIG RELEVES		85 000.00 €	
12-DIVERS RESEAUX EAUX PLUVIALES		50 000.00 €	
14-RESX USEES DAMPRICHARD DIVERS P	55 278.31 €	40 000.00 €	
15-ETUDE DOSSIER LOI SUR L'EAU	213 391.48 €		
16-TRAVAUX FRAMBOUHANS	553 342.32 €	35 000.00 €	
17-TRAVAUX CHAMESOL	43 092.54 €	3 500.00 €	
18-TRAVAUX CHARQUEMONT	7 043.28 €	12 500.00 €	
19-TRAVAUX CHARMAUVILLERS	47 395.00 €		
20-TRAVAUX INDEVILLERS	24 400.00 €		
21-TRAVAUX MONTECHEROUX	28 889.40 €	13 500.00 €	
22-DIVERS RESEAUX EU + STEP		93 000.00 €	
23-TRAVX TREVILLERS VALOREILLE BIEF	3 000.00 €	12 500.00 €	
24-TRAVAUX LES BRESEUX	85 155.08 €	12 000.00 €	
TOTAL	1 060 987.41 €	357 000.00 €	1 417 987.41 €
RECETTES			
SUBVENTION			
15-ETUDE DOSSIER LOI SUR L'EAU	168 872.00 €		
16-TRAVAUX FRAMBOUHANS	171 151.00 €		
17-TRAVAUX CHAMESOL	15 008.00 €		
19-TRAVAUX CHARMAUVILLERS	55 600.00 €		
20-TRAVAUX INDEVILLERS	7 320.00 €		
21-TRAVAUX MONTECHEROUX	20 500.00 €		
23-TRAVX TREVILLERS VALOREILLE BIEF		12 000.00 €	
24-TRAVAUX LES BRESEUX	9 869.00 €		
TOTAL	448 320.00 €	12 000.00 €	460 320.00 €

Suite à la demande des élus, le Président précise qu'une lettre sera envoyée aux Notaires pour leur préciser que les diagnostics assainissement sont de la compétence de la CCPM. Les élus sont satisfaits de la remise ce jour des rapports SPANC des assainissements non collectifs.

Budget annexe Eau

Exploitation - Dépenses		Exploitation - Recettes	
CHAP	BP 2018	CHAP	BP 2018
011	424 377.00	013	-
012	56 816.00	70	1 204 000.00
014	-	042	168 991.00
65	2 000.00	043	-
656	-	EXCEDENT	1 443 508.93
66	63 596.00	TOTAL	2 816 499.93
67	2 000.00		
68			
022			
023	1 742 982.93		
042	524 728.00		
043	-		
TOTAL	2 816 499.93		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	CRBP 2018	BP 2018	2018
16		341 619.00	341 619.00
*	662 568.64	1 413 600.00	2 076 168.64
020			
040		168 991.00	168 991.00
DEFICIT		284 668.15	284 668.15
TOTAL	662 568.64	2 208 878.15	2 871 446.79

Section d'investissement – Recettes

CHAP	CRBP 2018	BP 2018	2018
13	70 237.00	45 000.00	115 237.00
45	24 705.00	-	24 705.00
16		463 793.86	463 793.86
021		1 742 982.93	1 742 982.93
040		524 728.00	524 728.00
EXCEDENT			-
TOTAL	94 942.00	2 776 504.79	2 871 446.79

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Les programmes d'investissement sont les suivants :

TABLEAU INVESTISSEMENTS			
DEPENSES	CRBP 2018	BP 2018	2018
12-TRAVAUX ANCIEN SIVU EAU	1 086.00 €	42 000.00 €	
13-DOUBLEMENT CONDUITE EAU GOUMOIS	200 552.00 €	36 000.00 €	
14-SECURI RESERVOIRS DEPLAC CANALIS	9 432.00 €	32 400.00 €	
15-AEP FRAMBOUHANS BEAUME LOTISS	190 000.00 €	18 000.00 €	
16-INTERCONNEX BURNEVILLERS INDEVILLERS	61 042.00 €	6 000.00 €	
17-TRAVAUX BATTENANS VARIN		176 160.00 €	
18-TRAVAUX BIEF DAMPJOUX		51 220.00 €	
19-TRAVAUX BURNEVILLERS	143 000.00 €	8 420.00 €	
20-TRAVAUX COUR ST MAURICE		30 000.00 €	
21-TRAVAUX FLEUREY		27 000.00 €	
22-TRAVAUX GLERE		62 040.00 €	
23-TRAVAUX GOUMOIS		198 480.00 €	
24-TRAVAUX INDEVILLERS	38 500.00 €		
25-TRAVAUX MONTANCY	4 600.00 €	50 000.00 €	
26-TRAVAUX MONTJOIE LE CHÂTEAU		19 560.00 €	
27-TRAVAUX ORGEANS BLANCHEFONTAINE		89 300.00 €	
28-TELEGEST SECTORISAT ANTI INTRUS		55 580.00 €	
29-TRAVAUX VALOREILLE	4 529.12 €	47 240.00 €	
30-TRAVAUX VAUFREY		64 200.00 €	
31-TRAVAUX ANCIEN SIE DU LOMONT	9 827.52 €	6 000.00 €	
32-ENV TRAVX RES - SIG + RELEVÉ RES		379 000.00 €	
33-VEHICULE METERIEL		15 000.00 €	
TOTAL	662 568.64 €	1 413 600.00 €	2 076 168.64 €
RECETTES			
SUBVENTION			
12-TRAVAUX ANCIEN SIVU EAU	7 250.00 €		
13-DOUBLEMENT CONDUITE EAU GOUMOIS	26 876.00 €		
15-AEP FRAMBOUHANS BEAUME LOTISS	15 572.00 €		
16-INTERCONNEX BURNEVILLERS INDEVILLERS	8 128.00 €		
23-TRAVAUX GOUMOIS		15 000.00 €	
24-TRAVAUX INDEVILLERS - 4582	24 705.00 €		
27-TRAVAUX ORGEANS BLANCHEFONTAINE	7 250.00 €		
28-TELEGEST SECTORISAT ANTI INTRUS	5 161.00 €		
32-ENV TRAVX RES - SIG + RELEVÉ RES		30 000.00 €	
TOTAL	94 942.00 €	45 000.00 €	139 942.00 €

Suite à la demande du maire de Terres de Chaux, il est indiqué qu'une convention étant en cours avec le SIE Froidefontaine pour prestations de service et achats d'eau. Le nombre limité de m3 par commune fera l'objet d'un examen par Julien Klinguer, Directeur du service.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget général

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018
011	1 169 515.18	884 256.69	1 417 266.00
012	1 765 100.00	1 696 125.62	2 125 590.00
014	2 019 938.00	1 871 110.00	1 951 110.00
65	1 194 482.80	1 065 398.48	1 378 390.00
66	108.80	108.80	12 000.00
67	1 500.00	454.27	1 500.00
022	105 238.40	-	189 908.90
023	51 050.00	-	712 700.00
042	218 907.00	197 206.96	244 707.00
043	-	-	-
TOTAL	6 525 840.18	5 714 660.82	8 033 171.90

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
013	6 000.00	36 078.27	17 500.00
70	903 055.00	884 124.70	1 227 029.00
73	4 218 062.00	4 353 894.34	4 337 599.00
74	987 784.00	857 235.00	853 672.00
75	8 300.00	8 730.43	691 800.00
77	-	1 640.57	-
042	75 212.00	73 647.23	77 455.00
043	-	-	-
EXCEDENT	327 427.18	327 427.18	828 116.90
TOTAL	6 525 840.18	6 542 777.72	8 033 171.90

Section d'Investissement – Dépenses

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
21	-		
23	-		-
*	238 001.18	50 080.05	1 680 596.47
16	45 022.78	45 022.78	14 000.00
020	-	-	54 573.34
040	75 212.00	73 647.23	77 455.00
TOTAL	358 235.96	168 750.06	1 826 624.81

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'investissement – Recettes

CHAP	BP + DM 2017	CA 2017	BP 2018
13	23 490.00	7 455.14	169 380.00
16	-	-	300 000.00
024	-	-	154 800.00
10	30 094.00	-	12 140.00
1068	-	-	-
021	51 050.00	-	712 700.00
040	218 907.00	197 206.96	244 707.00
Excédent	196 985.77	196 985.77	232 897.81
TOTAL	520 526.77	401 647.87	1 826 624.81

Les programmes d'investissement sont les suivants :

DEPENSES	BP+ DM 2017	CRBP 2018	BP 2018	TOTAL 2018
17 MATERIEL BELVEDERES SENTIERS	40 213.46 €	673.67 €	26 400.00 €	
20 MAISON DES SERVICES	20 000.00 €	8 694.80 €	42 000.00 €	
22 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQ	43 547.72 €	31 000.00 €	15 000.00 €	
35 SITE DES TUILERIES	10 000.00 €		10 000.00 €	
36 VEHICULE DE SERVICE	21 600.00 €			
37-ACCESSIBILITE ECOLE ST HIPPOLYTE	34 400.00 €	13 392.00 €	91 800.00 €	
38 ECOLE VALLEE DOUBS	1 100.00 €			
39 NUMERISATION DES ECOLES	24 000.00 €		24 000.00 €	
40 EQUIPEMENT SCOLAIRE	3 140.00 €	636.00 €	0.00 €	
41 TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	10 000.00 €			
42 EQUIPEMENT EAU ASSAINISSEMENT	30 000.00 €			
43 EXTENSION ECOLE MONTANDON			225 000.00 €	
44 ECOLE PRIMAIRE ST HIPPOLYTE			116 300.00 €	
45 ECOLE MATERNELLE ST HIPPOLYTE			6 100.00 €	
46 ECOLE DE CHAMESOL			11 950.00 €	
47 ECOLE DE VAUFREY			30 900.00 €	
48 ECOLE DE COURTEFONTAINE			9 800.00 €	
49 ECOLE INDEVILLERS			4 000.00 €	
50 ECOLE DE MONTECHEROUX			450.00 €	
51 ECOLE DES PLAINS GDS ESSARTS			7 500.00 €	
56 AIRE CAMPING CAR			5 000.00 €	
57 ACHAT TERRAINS ZA			1 000 000.00 €	
TOTAL	238 001.18 €	54 396.47 €	1 626 200.00 €	1 680 596.47 €
SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS				
22 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	10 390.00			
39 NUMERISATION DES ECOLES	10 000.00		4 000.00	
41 TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	3 100.00			
43 EXTENSION ECOLE MONTANDON			105 000.00	
44 ECOLE PRIMAIRE ST HIPPOLYTE			40 200.00	
45 ECOLE MATERNELLE ST HIPPOLYTE			2 070.00	
46 ECOLE DE CHAMESOL			1 450.00	
47 ECOLE DE VAUFREY			10 640.00	
48 ECOLE DE COURTEFONTAINE			3 520.00	
49 ECOLE INDEVILLERS			1 000.00	
50 ECOLE DE MONTECHEROUX			0.00	
51 ECOLE DES PLAINS GDS ESSARTS			1 500.00	
TOTAL	23 490.00	0.00	169 380.00	169 380.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

L'exposé du Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote les budgets primitifs 2017 suivants :

- Budget annexe Ordures ménagères : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe Combe Saint-Pierre : 51 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions
- Budget annexe SPANC : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA Les Ecorces : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA Frambouhans Les Louvières : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA Maîche Les Genevriers : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA Charquemont Le Grand Crot : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA Damprichard Au Finage : 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe Assainissement : 53 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions
- Budget annexe Eau : 56 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions
- Budget général : 51 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions

9/ Eau

Déplacement de canalisation d'eau potable sur terrains privés – Participation financière de la CCPM

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de projets de permis de construire concernant des bâtiments qui seront édifiés sur le passage de conduites d'eau potable sur des terrains appartenant à des particuliers et pour lesquels aucune convention de passage n'a été établie antérieurement.

Les constructions futures nécessiteront ainsi le déplacement de ces conduites d'eau.

Le Président, après avoir sollicité l'avis de la commission eau et assainissement en date de 15 mars 2018, demande au conseil communautaire de se positionner sur une participation financière éventuelle du budget Eau de la CCPM pour le déplacement de ces conduites d'eau en l'absence de convention de passage signée.

Le Président précise également que dans le cadre de ces travaux sera systématiquement signée dorénavant une servitude de canalisation devant notaire.

Il est donc proposé que la CCPM :

- Participe à hauteur de 50 % du coût du déplacement de la conduite d'eau, après une étude approfondie du dossier et seulement si le déplacement de la canalisation est inévitable. La prise en charge financière ne se fera pas si la construction peut être édifiée sur le terrain à un autre emplacement.
- Assure la Maitrise d'ouvrage de ces travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la CCPM :

- Participe à hauteur de 50 % du coût du déplacement de la conduite d'eau, après une étude approfondie du dossier et seulement si le déplacement de la canalisation est inévitable. La prise en charge financière ne se fera pas si la construction peut être édifiée sur le terrain à un autre emplacement.
- Assure la Maitrise d'ouvrage de ces travaux.

Tarifification forfaitaire applicable pour les usagers sans compteurs

Par délibération du 15/02/2018, le conseil communautaire a fixé le prix des consommations d'eau, part fixe et part variable.

Conformément à l'article R2224-20 du CGCT, les communes d'une population de moins de 1000 habitants avec une ou des ressources d'eau naturellement abondantes, peuvent demander au préfet une autorisation de mise en œuvre d'une tarification forfaitaire identique pour tous les usagers ou variable selon les besoins de ceux-ci.

Dans le cadre de la continuité du service, la CCPM a repris le service tel qu'il était géré dans les

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

différentes communes et syndicats, et se trouve face à des usagers qui ne disposent pas de compteur à ce jour.

Par lettre du 03 Avril 2018, le président de la CCPM a demandé au préfet, d'une part, une communication de l'ensemble des autorisations préfectorales reçues sur le territoire de la CCPM et, d'autre part, une autorisation au préfet pour établir une tarification forfaitaire pour les usagers ne disposant pas d'un compteur quel que soit leur commune de résidence.

Sous réserve de cette autorisation, le président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la tarification forfaitaire des usagers sans compteur :

- Part fixe pour tous
- Part forfaitaire :
 - Deux personnes et plus : 120 m³
 - Une personne ou résidence secondaire : 60 m³
 - Agriculteurs ou artisans, commerces, industries, .. : 120 m³

Cette tarification, part fixe et part variable, équivaut à une année entière et sera proratisée, en cas de pose de compteur dans l'année 2018 ou suivante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide la tarification forfaitaire des usagers sans compteur comme suit :

- Part fixe pour tous
- Part forfaitaire :
 - Deux personnes et plus : 120 m³
 - Une personne ou résidence secondaire : 60 m³
 - Agriculteurs ou artisans, commerces, industries, .. : 120 m³

10/ Délégation du Président

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
2. *de l'approbation du compte administratif ;*
3. *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;*
4. *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
5. *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
6. *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
7. *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Il est rappelé que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

En effet, pour des raisons d'organisation et de simplification du fonctionnement des services, il s'avère indispensable de donner délégation au Président dans les domaines suivants :

Le Conseil communautaire décide 59 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de déléguer au Président et en cas d'empêchement aux vice-Présidents ayant reçu délégation, dans la limite des crédits ouverts au budget, les missions suivantes :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

des marchés, accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 221 000 € HT.

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants
- De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- D'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros.
- D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quelque soit le domaine du contentieux.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes.
- De passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- De réaliser les lignes de trésorerie n'excédant pas 600 000 € par an.
- De passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maiche, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De prendre toutes décisions relatives aux documents d'organisation des ressources humaines, indépendamment des contrats, régime indemnitaire.
- D'accepter en non valeur des sommes irrécouvrables, et d'accepter les créances éteintes

11/ Service Déchets

Mise à disposition d'une benne à déchets verts sur la commune de Saint-Hippolyte

Lors de la dernière réunion de la commission Déchets du 27 février 2018 a été évoqué le sujet de la benne à déchets verts de Saint-Hippolyte.

Le coût pour l'année 2017 est de 2 700 € pour la location et le transport des déchets jusqu'à la déchèterie.

La qualité des apports est variable avec des sachets plastiques, du grillage qui sont présents de façon récurrente. De plus, ce service n'est présent que sur cette commune.

Au vu de ces éléments, la commission propose de ne pas reconduire la mise en place de la benne à déchets verts car elle bénéficie quasi-exclusivement aux habitants de Saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, 28 voix pour, 26 voix contre et 6 abstentions, décide de ne pas reconduire la mise en place de la benne à déchets verts sur la commune de Saint-Hippolyte.

Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

Vu le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 et le décret n°2016-811 du 17 juin 2016

PREVAL pilote depuis 2010 le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de son territoire.

La loi prévoit que les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les collectivités.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Depuis 2016, PREVAL est territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et poursuit ses actions de prévention pour le compte des Communautés de communes et Syndicats membres.

Les décrets précités ont modifié le code de l'environnement, notamment les articles de la Sous-Section 2 relatifs aux Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

En effet, l'article R 541-41-19 dispose :

« Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévus à l'article L. 541-15-1 ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1. Ils sont établis dans les conditions et selon les modalités définies à la présente sous-section »

L'article R 541-41-20 précise que :

« Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages.

Des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales dont les territoires sont contigus ou forment un espace cohérent peuvent s'associer pour élaborer un programme commun. »

Et enfin l'article R. 541-41-21 :

« Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés couvre l'ensemble du territoire de la ou des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui l'élaborent ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne PREVAL comme structure porteuses sur son territoire du programme local de prévention.

12/ Combe Saint Pierre

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs des différentes activités de la Combe Saint-Pierre, pour la saison estivale 2018 annexés à la présente délibération.

13/ Organisme extérieur

Vote statuts Agence Economique Régionale et représentant

Par délibération du 22 mars 2018, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'Agence Economique Régionale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés
- Désigne Pierre-Jean WYCART en qualité de représentant de la Communauté de communes du Pays de Maïche à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale; et Régis LIGIER en qualité de suppléant
- Et le cas échéant au Conseil d'Administration, si il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale.

14/ Divers

Convention AD@T – Protection des données personnelles

En date du 12 avril, le service Administration Générale a transmis aux mairies le modèle de délibération et la convention pour la mise en place de la protection des données personnelles par l'ADAT. Il est précisé que les maires qui ont délégation du Conseil Municipal pour signer les conventions peuvent prendre une décision. Les délibérations/ décisions et conventions devront être transmises à la CCPM.

Eboulement de terrain commune de Soulce Cernay

Le conseil communautaire est informé que les travaux de consolidation sur la commune de Soulce

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Cernay suite à l'éboulement de terrain de 2016 ne seront pas menés. Il est rappelé également que les travaux avaient été estimés à 500 000 €.

Déchets :

Le Maire de Terres de Chaux rappelle la difficulté des habitants de Fontaine-vie pour leurs déchets. Le Vice-Président en charge rappelle également que la situation a été étudiée et qu'il n'y a pas de changement prévu sur ce point. Néanmoins, il examinera de nouveau la situation et tiendra informé les habitants concernés.

Groupement de commandes Achat de granulés porté par le SYDED

Le conseil communautaire est favorable à la signature d'un groupement de commandes qui sera validé par décision du Président où les représentants à la CAO seront :

Titulaire : Philippe VURPILLAT

Suppléant : Claude Schneider.

Remerciements

Monsieur François JACQUOT tient à remercier toutes les personnes ayant participé au Salon des Arts à Charquemont.

Monsieur Serge CAGNON félicite le service Eau et assainissement pour le travail mené jusqu'à présent.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 31 mai à 20h00 à la salle du conseil de la Ville de Maïche.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Président lève la séance à 22h51.

Fait à Maïche, le 19 avril 2018

Le Président,
Régis LIGIER
